

Tutuelle et droit des proches

Par Nikita.oems, le 04/01/2021 à 03:01

Bonjour (on dit "bonjour" en arrivant quelque part, non ?)

Le tuteur m'indique qu'il y a une urgence financière à mettre celle ci en Ehpad. Le fils de mon frère décédé veut vendre son appartement en viager. Est il en droit de demander une telle décision? A-t'il son mot à dire ? Ils sont 5 petits enfants.

Merci.

Par Tisuisse, le 04/01/2021 à 07:09

Bonjour,

Dans votre message, on se demande qui est la personne à mettre en EHPAD ? Votre demande est incomplète, merci de préciser.

Enfin: on dit "Bonjjour" quand on arrive quelque part.

Par Nikita.oems, le 04/01/2021 à 21:26

Bonjour,

Désolée pour ma maladresse, mais j'ai du le refaire plusieurs fois. Je ne suis pas très à l'aise. En faite, il s'agit de ma maman qui vit dans le sud et qui n'a plus les moyens de rester chez elle. Doit-on changer de Tutueur en fonction du département de résidence ? j'espère avoir été plus claire.

Merci pour votre réponse

Très cordialement

Par Nikita.oems, le 04/01/2021 à 21:39

Bonsoir,

Je ne sais pas si j'ai été vraiment très clair,

Maman a eu deux enfants : mon frère, aijourd'hui décédé, qui a eu 3 enfants, et moi qui ait 2 enfants. Ma mère a été mise sous tutelle à cause d'un désaccord avec mon frère cela depuis 3 ans. Le tuteur m'a envoyé un courrier avec une copie à mon neveu pour dire qu'il y avait une urgence financière. Je crois savoir que le tuteur a tout les pouvoirs. Il nous a proposé une location. Mon neveu a proposé un viager et moi je préférerai le vendre.

Merci encore.

Par Nikita.oems, le 04/01/2021 à 22:55

Bonsoir,

Merci pour la rapidité de votre réponse, non aucun conseil n'a pu être constitué, je n'ai pas revu mon frère depuis 2015. C'est la raison de mon inquiétude. Donc le juge est il tenu de m'en informer? Et mon neveu ne pourra le décider sans mon accord avec le Tuteur où le juge?

À vous lire

cordialement